

REGLEMENT RONDA DES COUDOUS DU 3 SEPTEMBRE 2023

PRESENTATION

COURSES, HORAIRES, LIMITES D'AGES

- Trail de 14km
- La Rando de 6km

CONDITIONS ET PARTICIPATION

MODIFICATION DU PARCOURS ET ANNULATION

DOTATION

ARRIVÉE ET RÉCOMPENSES

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

ASSURANCES

SIGNALISATION ET BALISAGE

SÉCURITÉ

REMISE DES DOSSARDS

RAVITAILLEMENTS

DROIT À L'IMAGE

DONNEES PERSONNELLES

ETHIQUE DE COURSE

ACCEPTATION DU REGLEMENT

PRESENTATION

La RONDA DES COUDOUS est une course pédestre (sur sentier, monotrace et chemins de campagne) organisée par l'Association des Coudous de la Save, le 3 septembre 2023, à L'Isle Jourdain – Gers.

L'événement La Ronda des Coudous est une course caritative en faveur de l'association « #OwennWarriorTeam » qui sensibilise à la lutte contre les cancers pédiatriques. C'est la raison pour laquelle les bénéfices de l'évènement seront reversés à l'association.

Tous les départs sont donnés au niveau du stade Fernand Lapalu de l'Isle Jourdain (32160), les arrivées se font au même endroit.

COURSES, HORAIRES, LIMITES D'AGES

Trail de 14km :

- Départ : 9H30
- âge minimum : 16 ans révolu à la date de la compétition
- Coureur majeur : un certificat médical sur lequel doit apparaître la mention : « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Coureur Mineur : une autorisation parentale et un certificat médical sur lequel doit apparaître la mention : « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Tarif : 13€ par coureur
- Inscription par internet sur le site de la course

- Inscription le jour même : via le bulletin d'inscription à compléter sur place au plus tard à 8H30 heures. Une majoration au tarif de 2 euros sera appliquée.

Nombre maximum de participants : 300

La Rando de 6km

- Départ : 9 h30
- Pas de limite d'âge
- Tarif : 5 € par randonneur
- Inscription le jour même : via le bulletin d'inscription à compléter sur place

- Nombre maximum de participants : 150

Course enfants : 800 m

- Départ : 11 h 00
- Limite d'âge : enfant de moins de 12 ans
- Tarif : 2 euros
- Course sans chronomètre ni classement
- Inscription le jour de la course via le formulaire mis à disposition le jour même
- Autorisation parentale obligatoire

- Nombre maximum de participants : 50

CONDITIONS ET PARTICIPATION

Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés.

Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription à l'épreuve de Trail :

- soit un certificat médical sur lequel doit apparaître la mention : « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an.
- soit une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- une autorisation parentale (pour les coureurs mineurs)

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Pour les inscriptions en lignes elles seront obligatoirement suivies du paiement en ligne ainsi que du téléchargement d'un certificat médical ou d'une licence conforme aux conditions d'admissions des concurrents.

MODIFICATION DU PARCOURS ET ANNULATION

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions. Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés sauf avis médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve. En cas d'annulation des épreuves pour quelques raisons que ce soit (incendie, vols, plan Vigipirate, pandémie, épidémie, attentats, décision préfectorale, etc...) et en cas d'interruption durant les courses pour quelques raisons que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué.

L'organisation invite les participants à solliciter leur assureur afin de savoir si un dédommagement par leur police d'assurance est envisageable pour les circonstances précitées.

Nous rappelons que l'inscription à une des courses implique une acceptation totale du règlement induisant de fait un risque financier pour chaque participant. En connaissance de cause, aucune contestation dudit règlement ne sera prise en compte après acceptation de ce dernier.

DOTATION

Pour le trail de 14 km : un bandana

Pour les inscriptions le 3 septembre 2023, la dotation se fera en fonction des stocks disponibles.

Pour la Rando de 6 km : un bandana

Pour les inscriptions le 3 septembre 2023, la dotation se fera en fonction des stocks disponibles.

ARRIVÉE ET RÉCOMPENSES

Trail de 14km :

- 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)
- Le challenge entreprise,
- Le challenge associatif
- Dossard tiré au sort

ASSURANCES

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement. Tout engagement est personnel. L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

SIGNALISATION ET BALISAGE

La Rando de 6 km et le trail de 14 km se feront en partie dans des sous-bois, chemins et sentiers.

Le balisage sera assuré avec de la rubalise spécifique ou une bombe de peinture biodégradable ainsi que des panneaux fléchés et piquets à fanions. Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser la course.

SÉCURITÉ

Surveillance médicale assurée par la Sécurité civile au départ de la course.

Des bénévoles présents à chaque intersection et sur le parcours assureront la sécurité.

L'organisateur les Coudous de la Save se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours et/ou les distances de l'épreuve, si les conditions atmosphériques (ou autres dangers) sont de nature à mettre en péril les participants, à tout moment, et d'arrêter tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Les personnes participent à la compétition sous leur propre responsabilité en cas de vols, pertes ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du code de la route ou du présent règlement.

Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards se fera le samedi 2 septembre 2023 de 8H à 12h place de l'hôtel de ville (place du marché) à L'Isle Jourdain et au stade Fernand Lapalu de 14H à 17H à L'Isle Jourdain ainsi que le dimanche 3 septembre matin à partir de 8h00 au stade Fernand Lapalu au départ de la course. Le retrait des dossards s'arrêtera 10 minutes avant chaque épreuve.

Le dossard doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il est disposé sur la poitrine, le ventre ou la jambe et ne peut en aucune manière que ce soit être modifié, réduit de taille.

Le dossard est individuel et ne peut être transféré à un autre coureur. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

RAVITAILLEMENTS

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture. Le coureur doit veiller, à disposer au départ de chaque poste ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Pour la rando et le trail un ravitaillement d'arrivée sera accessible aux concurrents.

Sur le parcours du Trail de 14 km un ravitaillement sera proposé :
- R1 : en haut de la cote d'en magrès

DROIT À L'IMAGE

Par sa participation à l'une des courses inscrites à la Ronda des Coudous- édition 2023, chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice, Les Coudous de la Save ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles des participants sont traitées par l'Association "Les Coudous de la Save" en conformité avec la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 eu égard au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679). Les données personnelles des participants vont être collectées par l'Association "Les Coudous de la Save" dans le cadre de la création du compte personnel de chaque participant.

L'Association est le responsable du traitement de ces Données Personnelles. L'Association "Les Coudous de la Save" est susceptible de traiter tout ou partie des données nécessaires à l'enregistrement de chaque participant, à savoir : informations d'identité, adresse email, justificatifs, consentement au traitement des données personnelles par le participant... Aucune information bancaire concernant les participants n'est traitée par l'Association "Les Coudous de la Save". L'Association "Les Coudous de la Save" conserve les données personnelles des participants 12 mois à compter de la dernière inscription du participant.

L'adresse email peut être conservée jusqu'à 24 mois à compter de la dernière inscription du participant à des fins de diffusion des informations de l'Association et des prochains événements. L'Association "Les Coudous de la Save" collecte ces données et les transmet à ses différents partenaires pour permettre l'encadrement technique de chaque participant (paiement de l'inscription, chronomètres, puce électronique, dossard, mailing list...). L'Association "Les Coudous de la Save" ne commercialise pas les données personnelles des participants qui sont donc uniquement utilisées par nécessité ou à des fins statistiques et d'analyses. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants disposent des droits suivants : droit d'accès et de rectification, droit de retirer leur consentement, droit à la limitation des traitements, droit d'opposition, droit à la portabilité des données, demande de suppression des données. Tout participant pourra demander l'exercice de ses droits en adressant une copie de sa pièce d'identité et un email précisant ses demandes à l'adresse : ronda@coudous.com. En cas de difficultés, les participants peuvent déposer une réclamation auprès des autorités de contrôle, et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

L'Association "Les Coudous de la Save" s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de préserver la sécurité des données personnelles des participants.

ÉTHIQUE DE COURSE

- en cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.
- respecter les zones de culture en restant en bordure de zone
- respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement
- respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation
- respecter les zones autorisées au public penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes
- regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les

sites autorisés

- ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course. Il s'engage à suivre le parcours prévu. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.